

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 3 février 2021**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	13
Nombre de présents	12

Date de convocation : L'an deux mille vingt et un
29 janvier 2021 et le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des associations communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
10 février 2021

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY ; Magali BONNEFOY ; Marc BÉDÉ ; Valérie DUPUY ; Maritza PERDRIEL ; Stephan POURCET ; Emilie CAZAUX ; Jérémy BAS ; Stéphanie DE LACHADENÈDE ; Frédéric ROCHIS, Caroline PERETTI

Excusé : Patrick BOURGEOIS, Emilie LUYCKX, Florence SIORAT

Procurations : Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Maritza PERDRIEL

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 13 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS

N° 2021- 03- OBJET : Acquisition de matériel pour la cantine scolaire

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée qu'il convient de remplacer et d'acquérir du matériel pour la cantine scolaire. Afin d'améliorer le fonctionnement de la cantine il est nécessaire d'acquérir une cellule de refroidissement et de réaménager la plonge. Du fait de son ancienneté et à de nombreux dysfonctionnements engendrant des coûts d'entretiens importants, le lave-vaisselle doit être remplacé.

Après l'étude de plusieurs devis, il a été retenu les montants de **9 025.27 € HT et 10 830.32 € TTC** de la société Bichard Equipement pour l'acquisition de l'ensemble du matériel.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du département pour la totalité de ces éléments.

Initialement prévue au budget 2020 la dépense sera intégrée au budget 2021 par le biais des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De l'acquisition de l'ensemble du matériel de cantine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 2021-04 - OBJET : Acquisition de l'ancienne gare communale, parcelles ZI 71 et ZI 270

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avancement pour l'acquisition de l'ancienne gare communale auprès de la famille Sacareau, actuellement propriétaire du bien. Cette gare fera par la suite l'objet de réaménagements et de projets qui restent à déterminer. La gare est située sur la parcelle ZI 71 d'une contenance de 484 m². Monsieur le Maire précise qu'il souhaite également acquérir 2 073 m² de la parcelle voisine ZI 270, soit le bois entourant la gare.

La famille Sacareau propose de fixer le prix de vente de l'ensemble à 230 000 €. Au vu de l'avis des domaines en date du 26 janvier 2021, monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra ajouter 7.68% de frais de notaire à cette somme. Le cout total de l'acquisition de l'ancienne gare et du terrain devrait donc s'élever à 247 664 €.

Une demande d'aide sera effectuée auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne, de l'Etat ainsi que du conseil régional Occitanie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à acquérir l'ancienne gare pour un montant de 230 000 €.
- Autorise monsieur le Maire à régler les frais de notaires correspondants au montant d'acquisition.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition de l'ancienne gare.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

Urbanisme :

Cité jardins: Monsieur le Maire et Madame Florence SIORAT ont rencontré Madame PRAT (Directrice régionale de Cité Jardins) afin de faire un point de situation sur la construction des logements sociaux dans le quartier du Touron.

Une concertation au cas par cas sera effectuée avec les locataires de la Cité Jardins actuelle. Le bailleur social prendra en charge tous les frais de déménagements (location des camions, activation des compteurs...) afin que le changement de domicile n'ait pas d'impact financier sur les locataires. En cas de différences au niveau du cout du loyer, des aides pourront être mises en place.

La nouvelle Cité Jardins sera composée de 16 logements, soit 5 de moins que la Cité Jardins actuelle. Cependant, 9 locataires ne souhaitent pas déménager. Le bailleur social effectuera 3 propositions de logement auprès des personnes ne souhaitant pas déménager dans le quartier du Touron. En cas de refus, un arrêté préfectoral sera établi afin de les y contraindre.

La municipalité souhaite faire tout son possible pour éviter d'en arriver à une telle situation en proposant également des solutions.

Un appartement témoin meublé sera mis à dispositions des locataires afin que ces derniers puissent se projeter dans ce nouvel environnement.

Madame PRAT a précisé que le projet a été ralenti suite à une volonté de l'ancienne municipalité de revoir l'organisation des logements. A ce jour la livraison est prévue pour le 1^{er} aout 2021.

Lotissement OAP les Vignes : Une rencontre a été organisée avec Madame MARTY, conjointe du propriétaire des terrains du futur lotissement. Des aménagements ont été convenus afin de limiter le nombre de voix débouchant sur les routes départementales.

Création Foncière et Valoris ont présenté un nouveau projet tenant compte les remarques de madame Florence SIORAT et de monsieur Stéphane-Jean DUPHLOUX. Des propositions ont été émises sur la nature de certaines parcelles : logement sociaux, logements collectifs, maison d'accueil de personnes en situation de handicap.

La mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) a été évoquée. Ce dispositif implique que toute personne se raccordant au réseau voirie/assainissement du lotissement doit payer un pourcentage du cout de l'installation. Ce pourcentage est déterminé selon la surface de la parcelle détenue par le propriétaire. Le PUP s'ajoute aux taxes courantes.

Madame Stéphanie DE LACHADENEDE s'interroge sur le nombre d'habitants que les futurs projets de lotissements vont amener. Monsieur le Maire précise que 18 lots sont prévus du coté du lotissement de Monsieur MARCEILLAC et environ une vingtaine pour l'OAP les Vignes. Il y'a également les 16 lots de la nouvelles Cité Jardins à prendre en compte. Il est probable que la population communale dépasse les 1 000 habitants dans quelques années.

Monsieur CREPY rappelle que le groupe scolaire doit disposer d'au moins 104 élèves afin de ne pas se voir contraindre par l'Etat de fermer une classe. Avec le départ annuel des CM2 on perd généralement une quinzaine d'élèves. A l'inverse, avoir trop d'élèves aurait un impact sur les capacités de la commune (nécessité d'augmenter l'offre de service, ouvertures de nouvelles classes...). Monsieur le Maire souhaiterait que le nombre d'enfants du groupe scolaire reste autour des 104 à l'avenir.

Monsieur Stephan POURCET suggère de s'orienter vers la construction de logements locatifs afin d'éviter d'être contraint de trop « urbaniser » la commune. Proposition que monsieur CREPY trouve intéressante sur le long terme.

Les profils des nouveaux arrivants seront communiqués par Création Foncière et la Cité Jardins, dans le but de permettre à la commune d'anticiper l'offre de service public.

Environnement :

1 naissance, 1 arbre : Monsieur le Maire fait part au conseil du projet « 1 naissance, 1 arbre » qui consiste à planter un arbre à chaque nouvelle naissance sur la commune. Les agents techniques ont commencé à recenser les espaces verts de la commune dans lesquels il était possible de planter des arbres.

A ce jour, 5 emplacements ont été repérés. Les modalités de plantation n'ont pas encore été arrêtées mais une journée devrait être organisée d'ici fin mars 2021.

Ce projet sera l'occasion de réhabiliter certaines placettes et de remplacer certains arbres malades (Prunus notamment) et haies. Monsieur le Maire précise que certaines haies demandent énormément d'entretien à la commune, notamment aux Albigots et sur la RD 1 (jusqu'à 5 tailles par an). Il tient cependant à conserver la haie présente le long de la route départementale.

Affaires Scolaires :

Séjour Montagne : Madame Magali BONNEFOY informe le conseil de l'annulation du séjour Montagne prévu pour les vacances de février, du fait de la crise sanitaire. Cette annulation implique d'organiser un accueil du centre de loisir du lundi 22 au vendredi 26 février 2021.

Conseil Municipal des jeunes (CMJ) : Une chasse aux œufs sera organisée le dimanche 11 avril 2021 dans le bois du Touron. Le CMJ et le centre jeunes élaboreront des énigmes pour la journée. Le sentier botanique pourrait être inauguré le même jour.

Le projet de l'année 2021 du centre jeune consistera en la conception d'un parcours de santé dans le bois du Touron. L'idée serait d'utiliser la nature pour élaborer le parcours : slalom autour des arbres, saute-mouton sur des troncs d'arbres etc. Monsieur Jérémy BAS sera en charge d'accompagner le centre jeune pour mener à bien le projet. La municipalité s'assurera de contrôler la sécurité du parcours.

Monsieur le Maire évoque le fait de réhabiliter la source du Touron par la suite.

Groupe scolaire : Madame BONNEFOY rapporte au conseil que les rideaux de l'école seront remplacés. Cet investissement est nécessaire du fait que les rideaux actuellement installés sont déchirés et ne couvrent pas l'ensemble des fenêtres. Ces rideaux sont nécessaire dans le cadre du PPMS et permettront d'occulter la lumière afin de faire baisser la chaleur.

Numérique - Communication :

Page Facebook : Monsieur Stephan POURCET fait part au conseil de la création d'une nouvelle page Facebook pour la commune. La création de cette page a été contrainte par le fait que l'ancienne équipe a conservé la page précédente pour son propre usage. La page compte 73 abonnés à ce jour. Ce média permettra à la commune de répondre au besoin de communication événementielle alors que le site de la mairie recentré quant lui sur la communication officielle.

Bulletin Municipal : Stephan POURCET explique le bulletin de l'année 2021 a été envoyé et validé auprès de l'éditeur. Il devrait être distribué aux administrés dans le courant de la semaine prochaine. Recentré sur l'action municipale et sur les administrés, il se veut en rupture par rapport aux précédentes éditions pour proposer un regard de proximité.

Il remercie globalement l'ensemble de la commission Communication pour la qualité de la rédaction et en particulier Valérie DUPUY pour le travail en mise en page éditoriale et Stéphane-Jean DUPHLOUX pour la réalisation de l'illustration de la couverture. Monsieur POURCET précise qu'il appartiendra aux rédacteurs de la commission Communication d'assurer un suivi des dossiers auprès des référents métiers.

Vie économique :

Marché plein vent : Madame Maritza PERDRIEL et Monsieur Frédéric ROCHIS informent le conseil de la tenue d'une réunion relative au marché le 1^{er} février 2021.

Monsieur ROCHIS précise qu'un travail important doit être effectué afin d'améliorer le fonctionnement du marché. Les documents réglementaires fournis par la plupart des marchands datent de l'ouverture du marché (2015). Les marchands devront donc fournir les documents actualisés auprès de la mairie.

Monsieur le Maire précise que le changement de municipalité est l'occasion de mettre en place une nouvelle façon de travailler pour la gestion du marché de plein vent. Le règlement communal actuellement en vigueur ainsi que la composition de la commission marché seront très probablement réétudiés. Cette révision permettra notamment l'intégration de mesures sanitaires plus strictes, adaptées au contexte.

La séance est levée le mercredi 3 février 2021 à 22h51.

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 3 mars 2021.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

N° 2021- 03- OBJET : Acquisition de matériel pour la cantine scolaire

N°2021- 04 - OBJET : Acquisition de l'ancienne gare communale, parcelles
ZI 71 et ZI 270

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	Absente
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	3 ^{ème} Adjoint	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Maritza PERDRIEL
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	